Envoyé en préfecture le 07/07/2018
Reçu en préfecture le 07/07/2018
Affiché le
ID : 085-218502177-20180705-DEL18066-DE

COMMUNE DE SAINT GEORGES-DE-MONTAIGU

DEPARTEMENT
Vendée

ARRONDISSEMENT
La Roche-sur-Yon

CANTON
Montaigu

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges-de-Montaigu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 juin 2018, sous la présidence de M. HERVOUET Eric, Maire.
Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal des conseillers municipaux. Après s'être assuré de la présence de 21 conseillers sur 25, il constate que la majorité des membres en exercice se trouve réunie puisque celle-ci est actuellement de 13 personnes. Le conseil municipal peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.
Etaient présents : ***Monsieur le Maire, Yannick VRIGNAUD, Marie-Laure CHAMPAIN, Richard ROGER, Guylaine BROHAN, Guy BREMOND, Sylvie POUPARD, adjoints.***
Patrick LE MAREC, Edith LAINE, Bernadette CLENET, Valérie DAVID, Christophe LAINE, Bruno NERRIERE, Sylvie AUNEAU, Valérie HARNICHARD, Pascal MERLET, Stéphane BONNET, Didier BOUTIN, Emmanuel CLERGEAU, Mélanie GUICHAOUA, Aurélien ARRIVE.
Formant la majorité des membres en exercice.
Pouvoirs : ***Patricia BROCHARD*** *qui a donné pouvoir à M. le Maire*
Arnaud BEOMMENSATH *qui a donné pouvoir à Pascal MERLET*
Manon DROUIN *qui a donné pouvoir à Didier BOUTIN*
Léo BOURY *qui a donné pouvoir à Guy BREMOND*

Aurélien ARRIVE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire

Objet : 18066 Dénomination de nouveaux noms de rues anticipant la création de la commune nouvelle Montaigu-Vendée au 1er janvier 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la création de la commune nouvelle de Montaigu-Vendée à compter du 1er janvier 2019, laquelle regroupera les 5 communes de Boufféré, la Guyonnière, Montaigu, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay.

Ce regroupement occasionne des difficultés concernant l'adressage des administrés sur les dites 5 communes, certains noms de rues existant sur plusieurs communes (ainsi en exemple, les rues du 8 mai 1945 ou du Sacré Cœur, ou encore des Coquelicots).

Afin de mettre fin à cette difficulté, il est donc proposé de donner de nouvelles dénominations à certaines rues mais aussi à des villages (3 à Saint Georges) afin qu'il n'existe qu'une seule dénomination singulière de rue ou de village sur la commune nouvelle de Montaigu-Vendée regroupant donc les 5 actuelles communes concernées.

Monsieur le Maire précise que la dénomination des rues ressort de la compétence du conseil municipal conformément à l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Locales et au décret n° 94-1192 du 19 décembre 1994 (JO du 22/12/1994 page 18209).

Envoyé en préfecture le 07/07/2018
Reçu en préfecture le 07/07/2018
Affiché le
ID : 085-218502177-20180705-DEL18066-DE

A l'aide du diaporama, Monsieur le Maire présente donc à l'aval du conseil, les propositions de nouveaux noms de rues à dénommer. Une information sur cet objet a été publiée dans le bulletin communal du mois de juin dernier afin d'en informer la population et de la sensibiliser au sujet. Quelques suggestions de noms ont été présentées par certains groupes d'administrés.

Le conseil municipal, après en avoir débattu puis délibéré, à l'unanimité décide de dénommer ainsi qu'il suit les rues et villages de la commune ci-dessous désignés :

a) Pour ce qui concerne les villages

Ancien Nom	Nouveau nom
La Chesnaie	La Croix de la Faubretière
La Maison Neuve	La Bonnetière (avec de nouveaux numéros pour les habitations concernées)
Le Verger	Le Bouvreau

b) Pour ce qui concerne les rues

- Nouvelle dénomination avec nouvelle numérotation articulée avec la rue voisine

Ancien nom	Nouveau Nom	
rue du Planty	rue des Deux Rives	poursuite de la rue voisine avec de nouveaux numéros pour les habitations concernées
place de la Fontaine	rue de la Fontaine	
rue des Violettes	rue des Grenouillères	
chemin des Bois	rue du Clos du Paradis	

- Nouvelle dénomination

Ancien nom	Nouveau Nom
rue du 8 mai 1945	Rue de l'Armistice
rue de Bellevue	Rue du Belvédère
rue des Bruyeres	Rue des Salamandres
rue des Camélias	Rue des Hibiscus
rue des Coquelicots	Rue des Trèfles
rue des Chênes	Rue des Ormes
allée de la Cressonnière	Allée Dolia
rue de la Garenne	Rue du Pont de Boisseau
rue des Genets	Rue des Tulipiers
rue des Glycines	Rue des Millefeuilles
allée des Mésanges	Allée des Martins Pêcheurs
rue des Peupliers	Rue de la Passerelle
passage du Pressoir	Passage du Chai
rue des Primevères	Rue des Anémones
rue du Sacré Coeur	Rue du Beugnon

Envoyé en préfecture le 07/07/2018
Reçu en préfecture le 07/07/2018
Affiché le
ID : 085-218502177-20180705-DEL18066-DE

Une information courrier sera adressée courant juillet aux administrés concernés habitant la propriété pour qu'ils aient connaissance de la nouvelle dénomination de la rue où ils demeurent.

Courant octobre 2018, le certificat de numérotage sera adressé aux propriétaires et aux locataires. Toutes les adresses changent donc au 1er janvier 2019 puisque Saint Georges de Montaigu intègre Montaigu-Vendée.

Fait à Saint Georges de Montaigu, le 05 juillet 2018
Affiché le 10 juillet 2018

Signé par : Eric Hervouet
Date : 07/07/2018
Qualité : Maire de St Georges de Montaigu

Le Maire, Eric Hervouet

MAIRIE DE SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU * 85 (VENDÉE) *